

Communauté de Communes de Haute-Provence Pays de Banon

Saint-Martin-les-Eaux

04 300 SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Monsieur le Président : Jacques Depieds
Tel : 04.92.75.04.13 – Fax : 04.92.75.31.23
Mail : mairie@mane-en-provence.com

Affaire suivie par M. le vice-président : Stéphane Delrieu
04 92 72 24 57, mairie.saintmartinleseaux@gmail.com

Prospection d'eau minérale sulfatée et sulfurée à Saint-Martin-les-Eaux

Dossier de déclaration de sondages exploratoires

N° 210920/A
Le 20/09/2021

REM

Ressources en Eaux Minérales

REM, 79, route des coteaux, 31320 PECHBUSQUE
Contact : Patrick Guillemot, tél., télécopie : 05 61 73 46 01, courriel : rem.guillemot@free.fr

Notice explicative

A la suite des investigations effectuées au cours du premier semestre 2021, visant à examiner la faisabilité de capter des eaux sulfurées sur le territoire de la commune de Saint-Martin-les-Eaux, il s'avère que plusieurs secteurs présentent des indices favorables à une exploration par sondages mécaniques.

Dans ce cadre, un programme d'ouvrages exploratoires est envisagé sur le territoire de la commune.

Cette reconnaissance débouchera, en cas de succès, sur l'équipement du sondage avec un tubage acier, cimenté au terrain. En cas d'échec, le sondage sera rebouché et cimenté selon les règles de l'art.

Après exécution de cette phase de travaux, si la qualité chimique des eaux est conforme à celle recherchée, une procédure de demande d'autorisation d'utilisation des eaux minérales, au titre du code de la santé publique, sera initié.

La procédure de déclaration de prélèvement des eaux au titre du code de l'environnement sera effectuée conjointement.

Les volumes escomptés seront toutefois modestes (quelques mètres cubes par heure, potentiellement inférieur à $8\text{m}^3/\text{h}$).

La campagne de sondage par forage, a un objectif de profondeur de l'ordre de 200 à 300m. Ces ouvrages seront exécutés hors de l'emprise du permis dit « concession de Passaire ».

En cas de découverte d'eau sur le premier sondage, les sites suivants ne seront pas explorés. Trois sites sont des cibles. La phase de sondage de reconnaissance sera arrêtée dès atteinte d'un objectif hydrogéologique.

Le formulaire de déclaration est ci après.

Un plan de situation des ouvrages envisagés est proposé ci-après.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille
(de plus de 10 mètres de profondeur)
Article L411-1 du Nouveau Code Minier (ex art. 131)

| | |
|--|---|
| Maitre d'ouvrage ou Propriétaire du forage | Nom, Prénom : M. Jacques Depieds, Président, M. Stéphane Delrieu, Vice président |
| | Raison Sociale : Communauté de Communes de Haute-Provence Pays de Banor Adresse (domicile principal) : Saint-Martin-les-Eaux 04 300 SAINT-MARTIN-LES-EAUX Téléphone : 04 92 72 24 57 (mairie de Saint-Martin-les-Eaux) |
| Entrepreneur | Nom, Prénom : Entreprise pas encore sélectionnée, elle sera choisie après consultation Raison Sociale : parmi des sociétés nationales possédant des références significatives Adresse : en matière de captage des eaux minérales. Téléphone : Direction technique assurée par REM |
| | Nature <input type="checkbox"/> Puits <input checked="" type="checkbox"/> Forage Nombre : : 1 à 3 Profondeur prévue en ml : : 200 à 300m Durée probable des travaux en jours : : 60 jours |
| Nature du forage | Objet <input type="checkbox"/> Reconnaissance de sol <input checked="" type="checkbox"/> Recherche d'eau Si recherche d'eau, indiquer : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non - usage domestique <input checked="" type="checkbox"/> autre (géothermie...) Eau minérale <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non - consommation >10.000 m ³ /an |
| | Localisation des travaux (Adresse) Département Alpes de Haute Provence Commune Saint-Martin-les-Eaux Rue, lieu dit Cf. carte de localisation, premier ouvrage au village. |
| Date de la déclaration : 20 / 09 / 2021 | Date de début des travaux (estimée) : 15 / 04 / 2022 |
| OBSERVATIONS : | |
| Signature du déclarant  P. Guillemot, gérant de REM | 79, route des coteaux 31320 PECHBUSQUE rem.guillemot@free.fr 06 76 716 741 siret 439 378 126 000 15 |
| La déclaration doit parvenir à la DREAL : | |
| - 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 mètres, - 15 jours avant le début des travaux pour les autres. | |
| NB : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux. | |



Formulaire et extrait de carte IGN
permettant de localiser le forage

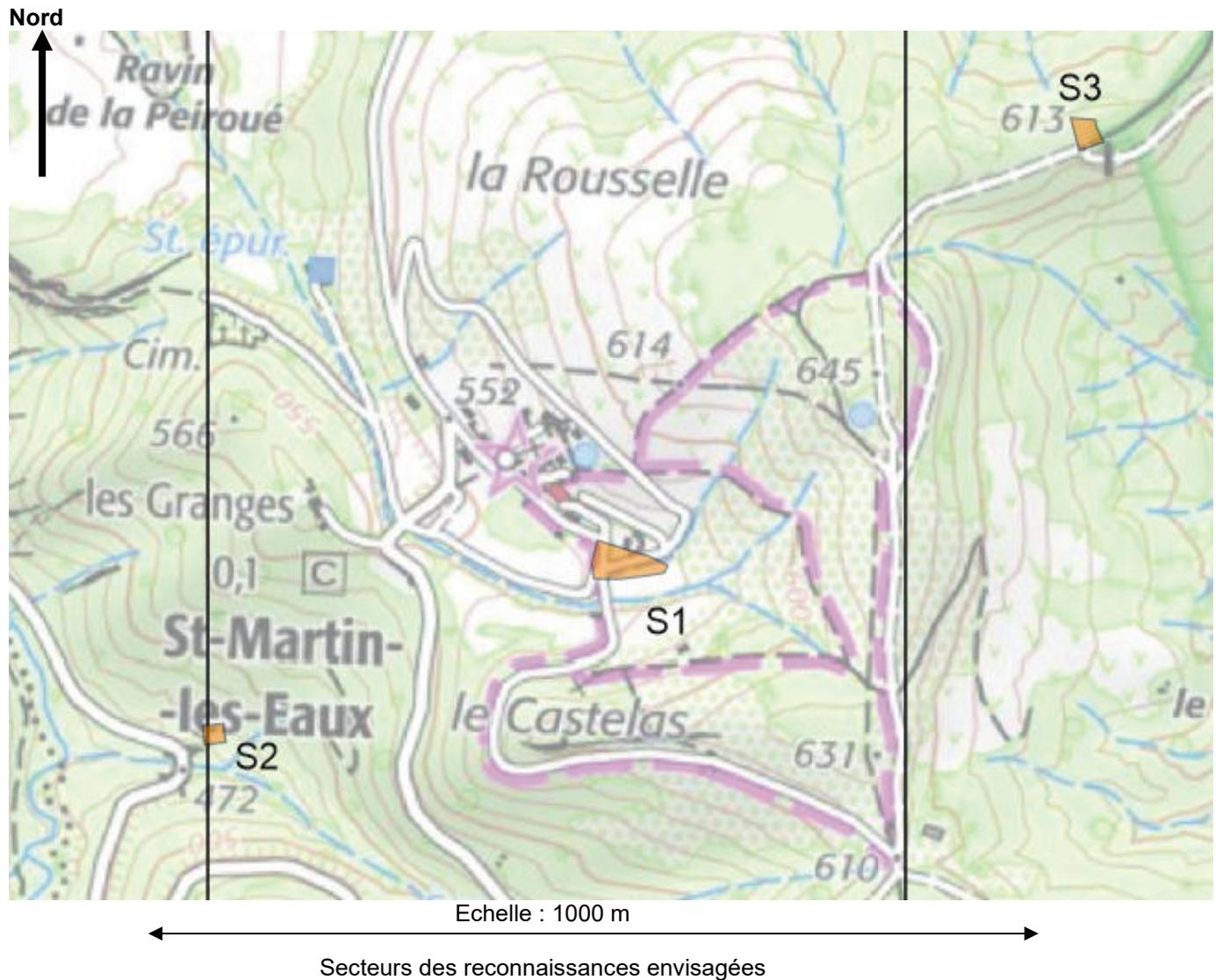
à renvoyer :

Par
courrier

DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
Service Prévention des Risques - UCIM - JN
16 rue Antoine Zattara – CS 70248 - 13331 MARSEILLE CEDEX 3



Situation des sondages et ordre de réalisation. La campagne sera arrêtée dès découverte de venues d'eau sulfurée et sulfatée.



Les ouvrages seront principalement forés dans les terrains du Stampien (Oligocène), marneux puis avec intercalations de niveaux de calcaire, brèche, conglomérat, bitume et gypse.

Ils se situent tous à distance du permis « Passaire » et n'atteindront pas les niveaux de halite crétacés.

